

PLATE FORME DE REPRESENTATION ET DE REDEVABILITE DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE IMPLIQUEES DANS LE SUIVI DE LA GOUVERNANCE DU
SECTEUR EXTRACTIF

REPRESENTATION AND ACCOUNTABILITY PLATFORM FOR CAMEROONIAN CIVIL SOCIETY
ORGANISATIONS INVOLVED IN MONITORING GOVERNANCE IN THE EXTRACTIVE SECTOR

Communiqué Final

Préambule

Nous, les 34 organisations de la société civile (OSC) membres de la Plateforme de Représentation et de Redevabilité des Organisations de la Société Civile Camerounaise Impliquées Dans le Suivi de la Gouvernance du Secteur Extractif, avons convoqué notre Assemblée Générale le 29 février 2024 dans les locaux de l'association SeP.

La société civile, active dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis 2005, observe la nécessité de mettre à jour le Code régulant sa participation. Cette révision, suite à la validation ITIE de 2023, vise à améliorer la représentation, la redevabilité et l'efficacité des OSC.

Le nouveau Code, conforme aux normes ITIE 2023, encadre la désignation des représentants et des points focaux, tout en garantissant l'indépendance et l'intégrité des OSC. Il réaffirme leur engagement envers l'éthique, la démocratie et la bonne gouvernance.

Compte tenu des faits qui précèdent, l'assemblée générale convoquée pour ce 29 février a donc pour but l'adoption du nouveau Code de conduite, l'adoption des critères, la désignation des représentants au Comité et la désignation des points focaux au comité ITIE.

L'Assemblée Générale a débuté à 9h34 et s'est conclue à 17h11.

Présents:

Cf fiche de présence

Ordre du jour:

- 8h30: Arrivée et installation des membres de l'Assemblée
Ouverture de l'Assemblée Générale
- 9h00: Exécution de l'hymne national
Présentations individuelles
Mot d'accueil
Mot introductif du Comité de Pilotage provisoire
- 9h30: Installation du bureau de l'Assemblée Générale
Prise en main des travaux par le bureau d'assemblée
- (1) Délibérations sur la méthodologie de travail
 - (2) Travaux d'adoption du Code
 - (3) Travaux d'adoption des critères
 - (4) Désignation des représentants au Comité
 - (5) Désignation des points focaux
Clôture des travaux
Lecture et validation du communiqué final
- 17h00: Exécution de l'hymne national

Installation du bureau de l'Assemblée Générale

Suite à la proposition du COPIL, la gestion de la suite de l'AG a été confiée à Mme NDJETOH Micheline de l'AFEMIC en tant que présidente, avec comme premier rapporteur M. KAMGA Justin de FODER et comme deuxième rapporteur M. MBARA TIPANE Cyrille du GAD. Cette proposition a été unanimement approuvée par l'AG.

Méthodologie

Après débat, l'Assemblée Générale a convenu que la méthodologie consistera en la lecture du code ligne par ligne, suivie des contributions. Cette approche a ouvert la voie à une discussion sur le pourquoi de l'urgence des élections, la connaissance de la plateforme, le statut et l'adhésion des nouveaux membres.

Travaux d'adoption du Code

- Nous, en tant qu'Organisations de la Société Civile (OSC), tenons à souligner que nous représentons une diversité d'organisations confessionnelles, professionnelles, etc.
- Concernant le Porte-parole, nous Maintenons la liberté d'expression: IL est désigné par les membres pour porter une question spécifique au sein du comité et ce de manière rotative.
- L'Assemblée Générale est affirmée comme l'organe suprême de la plateforme, avec pour missions d'établir les orientations stratégiques, de prendre les décisions importantes et de superviser les activités.
- Le COPIL est l'organe d'animation de la plateforme, responsable de la mise en œuvre des décisions de l'AG. Ses fonctions incluent la coordination des activités, la gestion des ressources et la représentation de la plateforme auprès des parties prenantes.
- Le financement de la plateforme sera issu des frais d'adhésion de 20 000 FCFA, des cotisations annuelles de 60 000 FCFA, ainsi que de 25 % des frais de session au comité ITIE.
- Des principes fondamentaux pour l'admissibilité à la candidature d'une OSC en tant que membre du GMP au Cameroun incluent une ancienneté d'au moins 3 ans ou une expérience dans le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE et avoir une expérience dans le plaidoyer. Il est essentiel de donner la chance à tout le monde, car nous sommes unis dans notre diversité et divergeons dans nos opinions.
- Le mandataire désignée par une organisation doit présenter son CV.
- Le groupe des mandataires représentant la société civile au Groupe Multipartite a le devoir de rendre compte régulièrement aux membres de la plateforme.

L'assemblée adopte le code de conduite ainsi que son annexe portant sur le protocole de participation de la plateforme OSCC-ITIECAM au groupe multipartite.

Prochaine rencontre:

Le code de conduite ainsi que son annexe portant sur le protocole de participation de la plateforme OSCC-ITIECAM au groupe multipartite seront envoyés le lundi 4 mars. Le COPIL les enverra aux membres en initiant les adhésions des membres et le paiement des frais. La prochaine assemblée est prévue pour le jeudi 4 avril 2024 pour la validation des mandataires.

Clôture:

L'Assemblée Générale s'est terminée dans une atmosphère constructive, marquée par un fort engagement de la part de tous les membres présents.